



Contacts :  
Direction mercredis : [yoopimercredis@gmail.com](mailto:yoopimercredis@gmail.com)  
Direction vacances : [yoopivacances@gmail.com](mailto:yoopivacances@gmail.com)  
Contact association : [yoopiassociation@gmail.com](mailto:yoopiassociation@gmail.com)

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## 1- ÂGE DES ENFANTS ACCUEILLIS

L'accueil de loisirs Yooopi est ouvert aux enfants de 3 ans à 13 ans. Pour être accueillis, ils doivent être propres.

## 2- ORGANISATION DES ACCUEILS

- 8h30 / 9h : Arrivée des enfants
- 9h / 12h : Activités du matin
- 12h / 13h45 : Repas
- 13h45 / 17h : Activités de l'après midi

Seules les personnes désignées lors de l'inscription peuvent reprendre les enfants. Une pièce d'identité pourra être demandée. Certains enfants peuvent repartir seuls avec une autorisation écrite.

Tout départ ou arrivée de l'enfant en dehors des horaires établis devra être précisé en amont et validé par l'équipe pédagogique.

Les enfants doivent obligatoirement être présentés à un membre de l'équipe pédagogique et non déposés devant la grille.

## 3- GARDERIE

Une garderie est proposée de 7h30 à 8h30 et de 17h15 à 18h30 les mercredis et de 7h45 à 8h30 et de 17h15 à 18h pendant les vacances scolaires. Les enfants sont accueillis à l'école de Val de Vesle.

## 4- RESTAURATION

Une restauration collective est proposée de 12h à 13h45. Les repas sont assurés par une entreprise. Les menus sont affichés à l'entrée de l'accueil de loisirs. Les repas annulés moins de 48h à l'avance seront facturés.

## 5- TRANSPORTS

Les enfants peuvent être amenés à se déplacer sur d'autres sites que celui de l'accueil de loisirs. Ils pourront se déplacer : à pied, à vélo, en covoiturage, en autocar. L'autorisation de transport devra être cochée dans l'espace famille.

## 6- ORGANISATION DES ANIMATIONS

L'équipe d'animation est composée d'un Directeur titulaire du BAFD et d'animateurs diplômés BAFA, stagiaires et non diplômés.

Les plannings d'animation sont élaborés par l'équipe d'animation et sont à votre disposition sur le site internet. L'équipe d'animation se réserve le droit de modifier le programme d'animation en cas de force majeure.

Les projets pédagogiques des accueils de loisirs sont consultables sur notre site internet.

## 7- INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent sur l'espace famille Yooopi. Un dossier complet est demandé avant de pouvoir procéder aux inscriptions.

Pour créer et renseigner l'espace famille, vous devrez vous rendre sur <https://espacefamille.aiga.fr/10736626> et communiquer les informations suivantes :

- Informations famille "parents et entourage familial"
- Informations pour chaque enfant
- Fiche sanitaire
- Autorisations
- Joindre l'assurance extra-scolaire au nom de l'enfant
- Joindre l'attestation CAF ou MSA (coefficient familial)

Un mail de confirmation vous sera envoyé et vous pourrez procéder à l'inscription aux périodes souhaitées.

Pour les vacances, une priorité sera donnée aux inscriptions en semaine complète.

Aucune inscription ne pourra être prise en l'absence d'un dossier complet et validé.

Les inscriptions aux accueils de vacances scolaires s'effectuent pendant une période qui sera communiquée à travers les différents moyens de communication (Facebook, site internet, Illiwap...). En dehors de cette période, aucune inscription ne pourra être prise en compte.

Les inscriptions aux accueils périscolaires des mercredis doivent se faire au minimum 5 jours avant le mercredi (soit au plus tard le jeudi précédent). Passé ce délai, la demande d'inscription devra se faire par mail et sera soumise à l'accord du Directeur de l'accueil.

## 8- SANTÉ

La fiche sanitaire doit être correctement remplie et signée par le responsable légal de l'enfant. Merci de vérifier si les informations médicales sont à jour au début de l'accueil.

En cas de problème de santé ou d'accident au sein de l'accueil de loisirs, les personnes désignées seront contactées. En cas de besoin, le médecin traitant ou à défaut le médecin choisi par l'équipe pédagogique ou les urgences seront contactés.

Les enfants malades (contagieux ou fiévreux) ne sont pas acceptés à l'accueil de loisirs. Ils seront de nouveau accueillis sur présentation d'un certificat de non contagiosité.

Pour les enfants bénéficiant d'un traitement médicamenteux, il pourra leur être administré par l'équipe pédagogique que sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant précisant la posologie. Le nom de l'enfant doit être inscrit sur la boîte de médicaments.

### 9- OBJETS PERSONNELS

Il est recommandé de ne pas laisser aux enfants des effets personnels de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### 10- TARIFS

Les tarifs de l'accueil de loisirs sont consultables sur notre site internet. Ils diffèrent en fonction du coefficient familial.

En cas de non présentation de l'attestation CAF ou MSA, le coefficient familial le plus élevé sera appliqué.

En cas de difficultés de paiement, un échéancier pourra être mis en place en accord avec l'association et la famille.

### 11- PAIEMENTS

Les factures sont générées à chaque fin de période d'accueil sur l'espace famille.

Le règlement est attendu à réception de la facture. Le règlement peut se faire par carte bancaire directement sur l'espace famille. Les chèques vacances et les tickets CESU sont acceptés. Ils sont à déposer auprès de la direction de l'accueil ou à la mairie de Val de Vesle aux heures d'ouverture au public.

En cas de non présentation de l'enfant à l'accueil de loisirs, de séjour non terminé, d'annulation à moins de 72h ou en cas de renvoi de l'enfant pour comportement inadapté, l'ensemble des journées d'accueil réservées vous sera facturé.

En cas d'annulation à plus de 72h de l'accueil ou sur présentation d'un justificatif médical, l'accueil ne sera pas facturé.

A moins de 72h de l'accueil, les frais de cantine (sans garde) resteront facturés, même sur présentation d'un justificatif médical. Seule la journée d'accueil sera déduite.

En cas de non paiement des sommes dues, l'association se réserve le droit de ne plus accepter les inscriptions.

Des facilités de paiement peuvent vous être proposées.

### 11- COMMUNICATION

L'association YOOPI communique les diverses informations (dates d'ouvertures, inscriptions, programmes...) sur :

- Sa page Facebook Yoopi Animation
- Son site internet yoopianimation.fr
- Sa station Illiwap Yoopi Animation (rattaché à la commune de Val de Vesle)
- Par mail

### 12- EXCLUSION

Tout comportement violent ou inadapté envers l'équipe pédagogique ou les autres enfants pourra faire l'objet d'une exclusion provisoire ou définitive de l'accueil de loisirs. En cas d'exclusion, les frais d'inscription ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Je soussigné, M / MME .....

Responsable légal de l'enfant .....

reconnait avoir lu et accepte le règlement intérieur ci dessus.

Le ..... À.....

Signature